ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 46349

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les conditions de l'application de la convention bilatérale établie entre la France et l'Algérie pour renforcer leurs liens, en ce qui concerne notamment le retour des harkis dans leur pays d'origine. Il semble que cette mesure ne soit pas toujours facile à mettre en oeuvre pour les intéressés souhaitant se rendre en Algérie. Il lui demande si des dispositions peuvent être prises pour une meilleure application de la convention à l'intention de ceux qui désirent en bénéficier. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

La circulation des harkis fait partie des questions les plus douloureuses léguées par notre passé commun avec l'Algérie. Nous sommes conscients de la détresse personnelle ressentie par ceux de nos compatriotes qui sont encore aujourd'hui dans l'impossibilité d'aller en Algérie, notamment pour y rendre un hommage à leurs aïeuls. La circulation des harkis n'est pas un problème juridique - il n'y a pas de droit particulier dont les citoyens français pourraient se prévaloir pour accéder au territoire algérien - mais une question à la fois humaine et politique qui fait l'objet d'un dialogue permanent avec les autorités algériennes. Elle a en particulier été évoquée lors de la visite d'État du Président de la République en Algérie en mars 2003, au cours de laquelle a été signée la déclaration d'Alger qui prévoit de favoriser la circulation des ressortissants algériens en France et des ressortissants français en Algérie. Cette question est régulièrement abordée lors des rencontres politiques entre nos deux pays. Le nombre de difficultés signalées a diminué, en particulier s'agissant des cas de refoulement après délivrance de visa par les autorités algériennes à des harkis. Incontestablement, cependant, des restrictions subsistent. Trente-trois cas nous ont été signalés depuis deux ans, dont nous saisissons systématiquement forte volonté de trouver une solution. La France continuera à agir, dans le cadre de la relation confiante et privilégiée qu'elle construit avec l'Algérie et qui sera consacrée cette année par la conclusion d'un traité d'amitié entre nos deux pays, pour aboutir à une simplification et à une facilitation réelles des déplacements des harkis vers l'Algérie.

Données clés

Auteur : M. Bernard Perrut
Circonscription : Rhône (9e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 46349
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : anciens combattants
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6938

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE46349

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2706